

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

VALOXY ACADEMY – Organisme de formation professionnelle certifié Qualiopi

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre VALOXY ACADEMY, organisme de formation professionnelle continue certifié Qualiopi, immatriculé au RCS de Lille, dont le siège social est situé 81 rue du Pré Catelan, 59110 La Madeleine (ci-après « l'Organisme »), et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») commandant une prestation de formation.

Ces CGV constituent le contrat-cadre applicable à toutes les prestations de formation dispensées par l'Organisme, conformément aux dispositions légales suivantes :

- Code du travail : articles L6313-1 et suivants ;
- Code de la propriété intellectuelle ;
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 1 – Définitions

Aux fins des présentes CGV :

1.1 **Client** : toute personne physique ou morale ayant conclu un contrat ou passé commande d'une prestation de formation auprès de l'Organisme.

1.2 **Stagiaire** : toute personne physique participant à la formation.

1.3 **OPCO** : Opérateurs de Compétences chargés du financement de la formation professionnelle.

1.4 **Prestations** : toutes formations professionnelles dispensées par l'Organisme.

1.5 **CGV** : les présentes Conditions Générales de Vente.

Article 2 – Objet et champ d’application

2.1 Les présentes CGV déterminent les conditions dans lesquelles l’Organisme fournit ses Prestations au Client.

2.2 Toute commande implique l’acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

2.3 Les CGV prévalent sur toutes autres conditions du Client, sauf dérogation expresse et préalable par écrit de l’Organisme.

Article 3 – Commande, devis et convention

3.1 **Devis** : L’Organisme fournit un devis détaillé précisant le programme, la durée, le lieu, le coût et les modalités pédagogiques de la formation.

3.2 **Acceptation** : La commande devient ferme et définitive à la réception par l’Organisme du devis signé, daté et portant la mention manuscrite « Bon pour accord ».

3.3 **Convention de formation** : Lorsque la formation est financée par un OPCO ou un tiers, une convention conforme aux articles L6313-6 et suivants du Code du travail sera signée avant le début de la formation.

3.4 **Documents de formation** : À l’issue de la formation, l’Organisme remettra, à la demande du Client :

- une attestation de présence,
- une attestation de fin de formation,
- les feuilles d’émargement.

Article 4 – Prix et modalités de paiement

4.1 Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT) et majorés de la TVA au taux légal en vigueur.

4.2 Le paiement est exigible à réception de la facture, sauf accord écrit contraire.

4.3 Modes de règlement acceptés : virement bancaire et chèque.

4.4 Paiement échelonné : possible uniquement sur accord écrit préalablement formalisé.

4.5 Retard de paiement : En cas de retard, des intérêts de retard au taux légal majoré de 10 points seront appliqués, ainsi qu’une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux articles L441-6 et L441-10 du Code de commerce.

Article 5 – Prise en charge par un OPCO

5.1 Le Client doit transmettre l'accord de financement de l'OPCO avant le début de la formation.

5.2 À défaut, l'intégralité des frais de formation restera à la charge du Client, et sera exigible immédiatement.

Article 6 – Annulation et report

6.1 Annulation par le Client : notification obligatoire par écrit à **formation@valoxy.fr**.

- ≥ 10 jours calendaires avant le début : aucune pénalité
- 4 à 10 jours ouvrables avant : 10 % du montant HT
- < 3 jours ouvrables avant : 50 % du montant HT

6.2 **Report de formation** : possible uniquement si la demande écrite est reçue au moins **10 jours avant** la date initiale et sous réserve de disponibilité.

6.3 **Force majeure** : L'Organisme est déchargé de ses obligations en cas de force majeure (article 1218 du Code civil), notamment catastrophe naturelle, pandémie, grève ou événement imprévisible. Les sommes versées pourront être remboursées ou reportées.

Article 7 – Programme et exécution des formations

7.1 L'Organisme peut adapter le programme et les méthodes pédagogiques en fonction du niveau des participants, de l'actualité et de la dynamique de groupe.

7.2 Les programmes figurant sur les fiches descriptives sont indicatifs et non contractuels.

Article 8 – Propriété intellectuelle

8.1 Tous les supports pédagogiques, sous toutes formes, sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

8.2 Toute reproduction, diffusion, représentation, adaptation ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite de l'Organisme est strictement interdite.

8.3 Le Client s'engage à ne pas utiliser ces documents à des fins de formation, diffusion ou commerciale.

Article 9 – Responsabilité

9.1 La responsabilité de l'Organisme est strictement limitée au montant total facturé pour la formation concernée.

9.2 L'Organisme ne pourra être tenu responsable des pertes de profit, dommages indirects ou préjudices matériels, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

Article 10 – Données personnelles

10.1 Les données collectées sont nécessaires à la gestion administrative de la formation et à la relation commerciale.

10.2 Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données.

10.3 L'Organisme garantit la sécurité et la confidentialité des données et s'interdit toute divulgation, sauf obligation légale.

Article 11 – Loi applicable et juridiction

11.1 Les présentes CGV sont régies par le droit français.

11.2 Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution sera soumis, après tentative de résolution amiable, aux tribunaux compétents de Lille, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 12 – Acceptation

12.1 Les présentes CGV constituent le contrat intégral entre les Parties et remplacent tout accord antérieur.